



LE PETIT MARCQUILLAT

Journal d'informations municipales
Em@il : mairie.marcq08@orange.fr

1 place de la Mairie – 08250 MARCQ
☎ : 03.24.71.09.33

Janvier 2019 – N° 19
Dépôt légal : février 2010

LE MOT DU MAIRE

L'année 2018 a été fortement marquée par le décès de Raoul qui était au service de tous. Je me dois de saluer le travail formidable qu'il a effectué durant ses 10 années de mandat.

Donner son nom à notre salle communale nous a paru d'une logique implacable tant il a œuvré pour ce projet en particulier, comme pour beaucoup d'autres.

Je tiens à remercier toute l'équipe qui est restée mobilisée et solidaire durant ces moments difficiles et tout particulièrement Séverine pour son total engagement et son efficacité.

Le bilan de l'année 2018 est largement résumé dans les pages de ce numéro.

Pour 2019, nous devons mener à bien les travaux engagés qui n'ont pu être réalisés ou terminés en 2018 : la toiture de l'église, le logement communal, le reboisement. Nous poursuivrons nos efforts concernant les chemins et la voirie ; le tout étant lié à l'obtention d'aides qui, malheureusement, se font de plus en plus rares.

Notre budget 2019 sera fortement impacté par les frais de démolition de la grange Dauphinot. Un grand merci à notre député Jean-Luc Warsmann pour l'aide qu'il nous apporte dans ce dossier.



Malgré ces désagréments, notre village reste attractif : trois propriétés ont trouvé preneur en 2018. Nos efforts ne sont pas vains et je voudrais remercier le comité de fleurissement et Marcq Animation pour les nombreuses activités qui cette année encore, ont apporté vie et gaieté dans notre village. Ensemble nous devons poursuivre dans cette voie.

Enfin en mon nom et au nom de mes collaborateurs du conseil municipal, je vous souhaite en toute simplicité une bonne et heureuse année 2019. Tous mes vœux également à vos proches et à tous ceux que l'âge et la maladie tiennent éloignés de chez eux.



EGLISE ET FONDATION DU PATRIMOINE

Les travaux sur la toiture de l'église débuteront en toute fin d'hiver ou au début du printemps.

Pour mémoire, ils avoisinent les 40 000€ et, grâce au travail acharné de Raoul Mas, nous avons atteint un taux de subventions de 80% : DETR, Conseil Départemental et région Grand-Est.

Ce dernier financeur conditionnait sa subvention au lancement d'une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

Afin de marquer le lancement officiel de ce partenariat, le Conseil Municipal a organisé un concert en l'église le

dimanche 16 décembre : Marcq Animation a financé la venue de la chorale "les Maitres Chanteurs" et nous avons assisté à une prestation de grande qualité. Au 13 janvier, les dons s'élevaient à 1571 € et nous profitons de ce Petit Marcquillat pour remercier les généreux donateurs.

La souscription n'est pas close et est toujours accessible via le formulaire ou via internet sur <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-de-marcq>.

Ces travaux terminés, il faudra procéder au nettoyage du clocher dont le sol est couvert de fientes et de cadavres de pigeons.

L'entreprise Bodet, qui a révisé la cloche en novembre 2018, programme le

changement de pièces (mouton, bélier) qui assurent la bonne tenue et le mouvement de la cloche.

Et dans un futur moins proche, il faudra refaire les enduits du plafond qui a gravement souffert des fuites vieilles de quelques décennies.

La Commune est désormais propriétaire du terrain d'Agnès Buffet situé en contrebas de l'église.

Ainsi, dès cette fin d'hiver, nous taillerons les arbustes, débroussaillerons, ferons quelques réaménagements afin que ce petit square soit plus agréable à l'œil et surtout facile d'entretien.





Clocheton de la mairie : pour l'heure, le campaniste a shunté la 3^{ème} cloche qui sonnait faux. En effet, il ne peut pas intervenir car le support est à moitié mangé par la rouille, de même que le moteur des cloches. Quant à la centrale de commande; elle présente d'importants dysfonctionnements. Le 1^{er} devis pour changer tout cela s'élève à 9 500 € HT.

Assainissement : une réunion avec Frédéric Courvoisier-Clément, directeur du SPANC, a eu lieu le 12 novembre. D'abord surpris du nombre de participants, il a bien saisi que la plupart était depuis longtemps dans les starting-blocks pour commencer les travaux, dans l'attente de subventions.

Au début de la réunion, il restait 11 places dans le programme de travaux 2019, pour obtenir une subvention de maximum 4 500 €, ou à hauteur de 50 % du montant des travaux de mise aux normes. Pour toute information, rapprochez-vous du SPANC.

Petits travaux d'entretien en 2018 : fin de la réfection du mur du cimetière, socle du calvaire vers Chevières, réfection des rives de la toiture de la remise à pompes, réfection du mur de l'appentis du logement communal derrière les containers.



Rue de Coquillard : à certains endroits, l'épaisseur de macadam est d'à peine 1 cm.

À d'autres endroits, l'herbe a pris le dessus ou bien il y a de nombreux trous.

Ainsi, rebouchage et rustines en bicouche seront au menu de la rue de Coquillard.

Logement communal

Ce sera le gros dossier de cette année 2019. Le Conseil Municipal considère en effet que laisser ce logement ne respectant plus aucune norme, et donc non loué, est impossible.

Une première ébauche des travaux a été réalisée pour un montant prévisionnel de 80 000 € (réfection totale de la salle de bains, création de WC et d'une 2^{ème} salle de douche à l'étage, déménagement de l'escalier, isolation des murs et plafonds, mise aux normes de l'électricité, ouverture de la cuisine sur le séjour, pose d'un poêle à pellets, suppression des marches d'accès au séjour et aux toilettes, remplacement des portes d'entrée et de garage...).

Des demandes de subvention ont été déposées. Notre objectif est que la location du logement couvre le remboursement de l'emprunt qui sera contracté.



Fenêtres et pièces d'appuis sur les chiens assis du grenier

Vu leur pourrissement avancé, leur remplacement interviendra très bientôt (coût : 2 170 € HT)



Démolition Dauphinot-Duplessis... à suivre !

Sur décision du président du Tribunal de Grande Instance de Charleville-Mézières, la succession Dauphinot-Duplessis est désormais sous curatelle du service des Domaines, ce qui signifie que nous avons maintenant des interlocuteurs dans ce pénible dossier. Déjà 6 mois d'arrêtés de péril imminent, de périmètre de sécurité, de péril ordinaire, mises en demeure... et ce n'est pas fini !

Tout ça pour avoir l'obligation de démolir la grange et l'écurie sans aucune perspective de dédommagement financier (déjà 4000 € de frais d'expert. Coût prévisionnel de la démolition : 18 000 €, hors participation à la réfection du mur mitoyen et hors travaux

de renfort sur la partie Dauphinot restante).


De nouveaux travaux vont avoir lieu sur les chemins.

- Descente du chemin de la Besogne, avec creusage des fossés, arasement des bas-côtés, captage des eaux pour les conduire dans le fossé de l'association foncière (devis de 7 000 € HT)

- Descente du chemin du Bouvret : arasement des accotements, nettoyage du fossé, 1/2 structure en GNT (matériaux granulaires non traités) sur 250 m, purge complète sur 80 m² (coût prévisionnel : 27 000 € HT)



La commune ne pourra pas indéfiniment refaire les chemins qui pourraient être maintenus en bon état grâce à une utilisation raisonnable et respectueuse
Nous insistons à nouveau sur l'absolue nécessité que chacun se responsabilise.
 Durant les périodes pluvieuses ou de dégel, nous vous encourageons tous
 - promeneurs à 2 ou 4 roues, chasseurs, agriculteurs, propriétaires forestiers... -
 à limiter au maximum vos déplacements sur tous les chemins communaux.

 ***Pour tous les propriétaires forestiers : les marchands de bois et débardeurs doivent absolument se présenter en mairie afin que des états des lieux d'entrée et de sortie soient établis et pour que les éventuels dégâts soient réparés.**

*Les professionnels consultés insistent tous sur le fait que les **propriétaires riverains de chaque chemin doivent en dégager les abords**. En effet, faire des travaux ne sert à rien si le chemin ne peut pas sécher à un moment ou un autre de la journée. Par exemple, la Commune dégagera les abords du "chemin Boche" (nommé "chemin de guerre 1914-1918" sur le cadastre) afin de l'aérer.



Maison de Services au Public (MSAP)

Une MSAP est un lieu unique permettant d'entrer en contact avec toutes les administrations.

Maison de services au public

La MSAP est animée par une animatrice spécialement formée. Elle a pour missions d'accueillir et d'informer les usagers, de leur expliquer les démarches administratives adaptées à leur situation, de les aider à constituer leurs dossiers. Inspirés par les demandes des usagers, les services rendus concernent principalement le champ des prestations sociales et celui de l'aide à l'emploi. Les partenaires sont :

> le Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, la CRAM, la MSA, l'UDAF (Point Infos Famille et Point Accueil et Ecoute Jeunes), l'ADIL, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Grâce à la MSAP, l'utilisateur peut notamment :

- > Obtenir des renseignements administratifs,
- > Obtenir un formulaire et sa notice,
- > Effectuer ses démarches en ligne,
- > Se faire aider dans la constitution d'un dossier,
- > Suivre son dossier personnel, pour les administrations qui ont ouvert le suivi de dossier sur Internet,
- > Obtenir un rendez-vous avec un agent d'une administration, si sa demande le nécessite.

Vous pouvez rencontrer Mme Claudie Turk, animatrice de la MSAP, au centre polyvalent rural à Vouziers, tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Elle peut également se déplacer dans notre commune.

Pour prendre rendez-vous :

03.24.30.47.67 ou msap.argonne@2c2a.com.



Après les journées révolutionnaires de l'été 2018 à Valmy au pied du Moulin, "Argonne 1792" revient à Grandpré pour rejouer cette page de l'Histoire de France et de la naissance de la République.

Au programme : randonnées pédestres et équestres, marché paysan révolutionnaire, salon du tourisme et de la randonnée, conférences, reconstitution historique d'une bataille, feu d'artifice XVIII^{ème} et feu républicain, espace jeunesse, taverne et échoppe du soldat, spectacles/animations historiques, concerts, grand défilé historique.

Engagez-vous comme volontaires, bénévoles ou figurants dans cette incroyable aventure historique !

Du côté des habitants

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille de Mme Thérèse Zeimet décédée dans sa 90^{ème} année.



Nous souhaitons la bienvenue à Rémy Dauthier ainsi qu'à Matthieu Duvivier qui habitent maintenant le village.



Listes électorales

Pour pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales avant le 31 mars 2019.

Rappel

● Les réunions du Conseil Municipal sont publiques. Vous pouvez y assister. Les convocations sont diffusées aux conseillers et affichées en mairie.

● La bibliothèque est ouverte chaque lundi de 17h30 à 18h30. L'inscription et l'emprunt d'ouvrages sont totalement gratuits.

Vous prévoyez des travaux ?

Lorsque vous projetez d'effectuer des travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre habitation (fenêtre, porte, toiture, appentis, démolition...), la loi veut que vous fassiez AU PRÉALABLE une déclaration de travaux. S'adresser en mairie.

La 2c2a peut aider au financement de certains travaux de rénovation de façades et toitures sur toute habitation principale située sur son territoire. Les travaux concernant un bâtiment accolé à l'habitation principale (de type garage, remise...) sont également éligibles.

Pour tout renseignement, contactez Caroline Gutknecht à la 2C2A. Tél. 03.24.30.23.94.

Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) à Vouziers

Dans le périmètre de protection d'un bâtiment historique (ce qui est notre cas), il est préférable pour tout projet de prendre contact avec l'Unité de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) basée à Charleville.

La 2C2A et l'UDAP ont décidé de mettre en place, dès janvier 2019, des permanences de l'ABF ouvertes aux porteurs de projets, qu'ils soient particuliers, entreprises ou collectivités.

Les prochaines dates : 5/2, 5/3, 2/4, 14/5, de 9h à 12h.

Durée des rendez-vous : 45 min, soit 4 par permanence.

Prise de rendez-vous au préalable :

Service urbanisme de la 2C2A - Mairie de Vouziers - 03.24.30.76.55 ou instruction@2c2a.com.

ARGONNE 1792 : C'EST REPARTI !



Du côté de Marcq Animation
au 2^{ème} semestre 2018



- ✓ 2 septembre : vide-greniers
- ✓ 19 septembre : réalisation de plus de 300L de jus de pommes
- ✓ 22 septembre : concours de belote
- ✓ 26 octobre : projection de "Première Année"
- ✓ Novembre et décembre : ateliers Téléthon, décos de Noël
- ✓ 1^{er} décembre : environ 600 € reversés au Téléthon grâce à nos ateliers bricolage
- ✓ 7 décembre : projection de "Le Grand Bain"
- ✓ 16 décembre : concert "les Maitres Chanteurs"
- ✓ 22 décembre : passage du Père-Noël pour 12 enfants

À VENIR

9-10 février
Week-end FAMILLES
à Marcq

Samedi à 17h
CINÉMA
Rémi sans famille

Dimanche dès 14h
APRÈS-MIDI
JEUX DE SOCIÉTÉ

Et aussi :

- ✓ Lundi 22 avril - chasse aux œufs de Pâques
- ✓ Samedi 27 avril - sortie à Nancy

CONCOURS de BELOTE

♠ 08250 MARCQ ♠
Salle communale
Place de la Mairie

♠ Samedi 2 mars - 14h ♠

1^{er} prix : jambon
Lot à chaque participant

Inscription : 8 € par joueur

Ouverture des portes : 13h



Possibilité de réservation
au 06.17.92.44.08

PH: N. BOUTIER / ANIMATION

Organisé par Marcq Animation

Marcq Animation
+ le comité des fêtes de Grandpré
vous proposent

24 h de belote
(par équipe de 3 à 5, en relais)

MARCQ
Samedi 1^{er} / dimanche 2 juin
14h → 14h

En bref :

- Lot à chacun
- Inscription : 20 euros par joueur
- Barbecue à midi et au soir, buvette
- Petit déjeuner possible (sur réservation)
- Si besoin, dortoir sur place

Ouverture des portes à 13h
Sur réservation avant le 10 mai

Formulaire d'inscription sur : <http://marcq08.blogspot.fr/>
ou au 06.17.92.44.08

Vous avez des idées d'animation, d'activité ? Adhérez à Marcq Animation et agissons ensemble !